Interview de Jacques Santer: les enjeux et les objectifs de la Convention européenne (Sanem, 3 mai 2006)

Source: Interview de Jacques Santer / JACQUES SANTER, Étienne Deschamps, prise de vue : François Fabert.- Sanem: CVCE [Prod.], 03.05.2006. CVCE, Sanem. - VIDEO (00:11:06, Couleur, Son original).

Copyright: Transcription CVCE.EU by UNI.LU
Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.
Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:
http://www.cvce.eu/obj/interview_de_jacques_santer_les_enjeux_et_les_objectifs_de_la_convention_europeenne_sanem_3_mai_2006-fr-f65c62c0-bda7-4adc-876c-7ae5acd66045.html

Date de dernière mise à jour: 04/07/2016

Interview de Jacques Santer: les enjeux et les objectifs de la Convention européenne (Sanem, 3 mai 2006)

[Étienne Deschamps] En février 2002, le Premier ministre luxembourgeois, Jean-Claude Juncker, vous désigne comme son représentant personnel à la Convention européenne à Bruxelles. Pouvez-vous nous rappeler quels étaient les enjeux et les objectifs de cette Convention?

[Jacques Santer] Ah oui. La Convention vous savez, à la suite du… le traité de Nice – je dois dire – n'était pas très bien accueilli dans les milieux européens, d'ailleurs également dans les milieux parlementaires et gouvernementaux, parce qu'il laissait encore un goût amer également pour certains pays, notamment à la suite de la répartition des voix et tout ça. Ce n'était pas le grand jet, je dirais. Et alors, à Nice, on a fait une déclaration, disant qu'il fallait aller plus loin, à la suite de l'élargissement, maintenant il fallait évidemment aller vers l'approfondissement de la Communauté.

Vous savez, il y a toujours eu la dispute philosophique et théologique entre approfondissement et puis élargissement, ou bien élargissement et puis approfondissement. Étant donné que nous avons vécu – et notre Commission également – dans le cadre d'une accélération de l'histoire, due à la suite de la chute du mur de Berlin, avec l'émergence des nouvelles démocraties en Europe centrale et orientale, avec l'implosion de l'Empire soviétique, et tout ça… nous ne pouvions pas approfondir et puis élargir. Il fallait donner une perspective aux nouveaux États démocratiques à l'Est et au centre de l'Europe. Donc, on était un peu pris au dépourvu. Personne n'imaginait qu'une révolution – parce qu'il s'agissait effectivement d'une révolution – puisse être opérée de cette façon-là, de façon aussi rapide et sans effusion de sang, de façon paisible, etc., et qui a quand même fortement changé la face du monde et de l'Europe. Donc, il fallait tirer les conséquences également de cela. Et Nice devait répondre à ces conséquences, en ce qui concerne l'Union européenne. Et Nice ne l'a pas fait. Elle s'est concentrée sur quelques retouches, je dirais, sur les votations, et ceci et cela… Une chose qui était bonne, qui a été faite également: la Déclaration des droits fondamentaux, mais bon tout ça c'est bien, mais en ce qui concerne l'approfondissement, là Nice n'a pas réussi. Et c'est à la suite de Nice, donc sous présidence belge, alors à ce moment-là, à Laeken, on a posé ces 62 questions et on a vu qu'avec la Conférence intergouvernementale traditionnelle, on arrivait à la limite. Donc, il fallait trouver un autre organe pour élaborer un nouveau traité et alors, on s'est dit: mais pourquoi ne pas envisager une Convention représentant les parlementaires nationaux, les parlementaires européens et les représentants des gouvernements, en leur donnant évidemment une mission, en leur demandant de répondre à ces 62 questions? Et c'était ça, un peu, l'objectif. Et je crois que, même si on était un peu critique au départ, et même pessimiste… certains étaient même pessimistes, au départ, même notre Premier ministre ici à Luxembourg, Jean-Claude Juncker, était assez pessimiste au départ et avait dit: «Si nous n'avons pas réussi, comment voulez-vous progresser de cette façon-là?» Et c'est pour ça qu'on a donc demandé également des représentants personnels. Et le choix de Juncker s'est posé sur moi, étant donné que je connais toutes les institutions, les trois institutions. J'étais un des seuls à avoir parcouru l'ensemble des institutions européennes, sachant donc où le bât blessait dans chacune de ces institutions. Et comme ça, j'étais très heureux de faire partie encore de cette Convention, et contre toute attente, je dois dire, dans un temps relativement court, en dix-huit mois, la Convention est arrivée à un consensus sur la plupart des questions, je dirais, qui étaient là.

Donc, consensus veut dire compromis bien sûr, et sur l'essentiel des questions, et je crois que ça c'était quand même le mérite de la Convention. Moi-même je ne suis pas d'accord sur toutes les questions, mais si vous voulez un consensus, vous devez faire abstraction de vos propres idées des fois et travailler pour l'avenir. Je crois que… là, je suis fermement – encore aujourd'hui – convaincu que c'était le meilleur résultat possible auquel on ait pu arriver, et qu'aucun autre n'arrivera à d'autres compromis également à l'avenir. Et tous ceux qui ont, également pendant les discussions qui ont eu lieu lors des referenda, que ce soit en France ou ailleurs, ou aux Pays-Bas, même ici au Luxembourg, qui ont parlé de «plan B». Moi je n'ai pas confiance dans un plan B. Oui, vous pouvez faire un plan B, du moment que vous extrapolez un certain nombre d'éléments, mais ce n'est pas un plan B. Vous ne trouvez pas d'autres compromis, ce sont d'autres affaires. Donc, je crois que la Convention était au début – je dois dire elle a démarré de façon un peu difficile, je dirais – et le président Giscard d'Estaing avait pas mal de difficultés à faire… à engager… la discussion était vivement critiquée au départ. Des fois, on a l'impression que la Convention a réussi malgré

Giscard, d’autres disent à cause de Giscard. Moi je ne veux pas me prononcer là-dessus. En tout cas, il y a réussi. Au départ, il avait engagé une phase d’écoute. Cette phase d’écoute, qui était assez longue à mon sentiment. Et les Conventionnels étaient un peu – je dirais – irrités du fait qu’il n’y avait pas une avancée plus spectaculaire dès le départ. Mais en fin de compte, je crois que cette phase d’écoute, même si elle a duré un peu longuement, également pour moi...

[Étienne Deschamps] D’écoute de la société civile, des représentants?

[Jacques Santer] De tout le monde, on a discuté des heures durant, n’est-ce pas. Entre les Conventionnels, mais également avec la société civile, avec d’autres instances, etc. Mais surtout entre les Conventionnels, on a répété, on s’est rassasié de phrases, etc. Mais on n’a jamais tiré directement les conclusions, c’était ça que je voulais dire. Mais si on voit l’ensemble – parce qu’il faut apprécier l’ensemble, on ne peut pas apprécier l’un ou l’autre morceau – je crois que, vue globalement, la Convention était un résultat positif. Et la seule chose que personnellement je regrette, c’est que la Conférence intergouvernementale qui s’est rajoutée par après, elle a – à mon sentiment – fait une grave erreur, en intégrant ce chapitre 3, disons, ce qui n’était pas discuté au niveau de la Convention. Et je crois que c’est ça qui a fourré également – je dirais – le doute parmi la population, parce que personne ne comprenait plus rien. Parce que c’était trop technique, ça n’avait rien à voir avec une constitution. D’ailleurs, on n’avait pas besoin de parler d’une constitution, mais d’un traité constitutionnel – moi je parlais toujours d’un traité constitutionnel – et qui dit traité, d’abord c’est un traité, ça c’est sûr. Ce n’était pas une constitution normale. Ensuite c’était un traité constitutionnel, et il faut se limiter aux vraies dispositions d’ordre constitutionnel, et ça c’est les chapitres un et deux. Ça c’est vraiment des dispositions constitutionnelles, réformes des institutions, Déclaration des droits fondamentaux, etc. Et ça c’était lisible. C’était 119 articles, 119 autour… peut-être 118. 119 articles, ça ce n’est pas plus long que la constitution luxembourgeoise, etc. Et ça, on pouvait lire. Mais si vous ajoutez encore trois cents articles, n’est-ce pas, qui parlent maintenant du fonctionnement de la politique agricole, également des procédures de la Banque centrale européenne, avec les statuts des banques centrales européennes, avec tout cela, ça, ça crée beaucoup de difficultés. Et c’est ça qui a semé la zizanie parmi, même parmi les partis politiques, n’est-ce pas, parce que plus personne… Et ça, c’est les traités existants. Il fallait au moins scinder les deux choses: ou bien ce que nous avions élaboré, le traité constitutionnel, et d’un autre côté les traités existants, peut-être les soumettre à deux procédures différentes de ratification, je ne sais pas. Mais en tout cas, je crois que c’est surtout la Conférence intergouvernementale, qui a repris les travaux de la Convention, qui en a rajouté et c’est ça qui a créé les difficultés qu’on connaît.